



Séparation de mon conjoint

Par **loeb fabienne**, le **16/02/2011** à **11:56**

Bonjour,
Je loue un appartement avec mon conjoint nous ne sommes pas mariés ni pacsés mais nos deux noms figurent sur le bail, je me sépare de mon conjoint et je reste dans l'appartement toute seule.
Doit je prévenir mon propriétaire?
Mon conjoint peut-il partir immédiatement ?
Celui-ci me dit qu'il a trois mois de préavis cela me semble bizarre étant donné que je garde l'appartement et de toute façon c'est toujours moi qui règle le loyer.
Merci pour votre réponse
Cordialement,
Mme Fabienne LOEB

Par **Marion2**, le **16/02/2011** à **12:03**

Puisque vous n'êtes pas mariés, ce n'est pas votre conjoint.
Même si vous gardez l'appartement, votre ami doit faire un courrier recommandé AR au propriétaire minimum 3 mois avant son départ.